

Exposé des motifs et texte de l'article 12 du projet de loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion

EXTRAIT DU PROJET DE LOI

de mobilisation pour le logement  
et la lutte contre l'exclusion

-----  
EXPOSE DES MOTIFS

L'article 12 crée le programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQA).

L'objet du programme national est de traiter les quartiers anciens concentrant les situations d'habitat indigne, sociales et urbaines les plus difficiles, en complément d'une politique générale de traitement de l'habitat privé s'appuyant sur les dispositifs de droit commun (OPAH RR, OPAH RU, PIG insalubrité, OPAH copropriété, Plan de sauvegarde).

Ce programme ouvert sur la période 2009 – 2016 portera sur un nombre limité de sites (de 100 à 150 quartiers pour un maximum de 100 communes ou EPCI) dont la liste sera établie par le ministre chargé du logement et de la ville.

Ce programme doit permettre, à partir d'un diagnostic social et urbain du porteur de projet (commune ou EPCI), d'engager un projet global de requalification des quartiers dans un objectif de mixité sociale et de développement durable.

A titre indicatif, les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre de ce programme, entre 2009 et 2016, sont évalués à 2 milliards 500 millions d'euros. Ils seront pris en charge par l'agence nationale de l'habitat et la participation des employeurs à l'effort de construction.